

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-du- RHÔNE

ARRONDISSEMENT  
DE MARSEILLE

CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
D'AUBAGNE

**Nombre d'administrateurs  
en exercice : 17**

**Présents : 11**

**Quorum : 9**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du **jeudi 29 janvier 2026**  
**L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier**  
**À 09 heures 30**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Président du CCAS.

**PRESENTS :**

Monsieur Gérard GAZAY, Madame Julie GABRIEL, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Irène DUPLAN, Madame Magali ROUX, Madame Brigitte AMOROS, Monsieur Denis GRANDJEAN, Monsieur Dominique DIAZ, Monsieur Luc GUERIN, Monsieur Charles BOUVIER, Madame Catherine CERVONI

**ABSENTS :**

Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Martine VERNHES, Monsieur Denis GIROMINI, Monsieur Jean-Christophe MERLE, Monsieur Christian JANOT

**POUVOIRS :**

Monsieur Alain ROUSSET donne pouvoir à Madame Julie GABRIEL

**N°10\_290126**

**Objet : Renouvellement de demandes de  
subvention de fonctionnement de  
l'Accueil de Jour - Maison du  
Partage - 2026**

**Date de la convocation : 23/01/2026**

Conformément à l'article R123-23 du code de l'action sociale et des familles, le secrétariat de séance est assurée par Madame Claudine JAILLET en sa qualité de Directrice du CCAS.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Président du CCAS

*Monsieur Gérard GAZAY*

Accusé de réception en préfecture  
013-261300412-20260129-290126\_10-DE  
Reçu le 29/01/2026  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb  
er=211523KKN191,givenName=  
Gérard,SN=GAZAY,T=Présiden  
t,OU=0002 261300412,2.5.4.  
97=#0C0F4E545246522D323631  
333030343132,O=CCAS AUBAGN  
E,C=FR  
29/01/2026

**Délibération n°10\_290126 :**

**Objet : Renouvellement de demandes de subvention de fonctionnement de l'Accueil de Jour - Maison du Partage - 2026**

**Rapporteur :** Madame Julie GABRIEL

**EXPOSE :**

Au travers de sa politique sociale, la ville d'Aubagne, par l'action directe du CCAS sur l'accès aux droits sociaux des plus démunis, organise l'accueil inconditionnel et l'accompagnement des personnes vivant dans la rue ou sans résidence stable. L'accueil de jour « Maison du partage » constitue un dispositif essentiel de la veille sociale et de la lutte contre l'exclusion. Sa mission première est d'offrir un lieu d'accueil sécurisant et bienveillant, permettant aux personnes de se poser, se reposer et rompre l'isolement.

Les personnes en grande précarité recouvrent différents visages : jeunes adultes en rupture familiale, femmes et hommes sans ressources suffisantes pour répondre aux besoins primaires qui sont de se loger et de se nourrir... Ces derniers passent de nuitées d'hébergement à la rue, de la rue à des squats... L'espace public qu'elles « s'approprient » devient alors leur habitat, sous des formes diverses : tentes, abris sous les ponts, etc ....

Cette politique sociale met en synergie l'ensemble des acteurs du territoire investis dans une démarche inclusive et solidaire. En effet, les réponses proposées nécessitent d'explorer le champ des possibles en termes de Solidarité, d'accès aux droits fondamentaux et de la protection des plus fragiles. Les compétences en matière de grande précarité concernent de nombreux acteurs : État, département, associations, collectivités locales.

L'Accueil de Jour du CCAS d'Aubagne est un acteur essentiel pour repérer, accueillir, accompagner les plus fragiles. Pour répondre aux besoins primaires, il est proposé un accueil petit déjeuner et douche du lundi au vendredi de 7h à 10h et le samedi matin en période hivernale. En dehors de ce temps, l'équipe de l'Accueil de jour (ADJ) accompagne les usagers dans différentes démarches telles que la recherche d'un hébergement d'urgence, des démarches d'accès aux droits sociaux, l'organisation d'actions collectives de prévention et la mise en place de permanences de soins, avec une vigilance accrue des équipes en cas d'événements majeurs ainsi qu'une réorganisation du fonctionnement pour répondre aux besoins repérés.

L'équipe a aussi une démarche d'aller vers les publics marginalisés pour leur apporter une écoute, un conseil mais aussi les amener à se rendre au sein de l'ADJ pour engager une démarche d'accompagnement. La médiation de rue est menée chaque jour et intensifiée en période de grand froid, de fortes chaleurs ou tout événement majeur qui pourrait avoir une incidence sur l'intégrité physique des personnes.

Compte tenu de la compétence des services de l'État sur le financement des accueils de jour, du soutien apporté depuis plusieurs années à la Maison du partage, il est proposé de renouveler les demandes de subvention de fonctionnement pour les actions « Accueil et Accompagnement des publics en grande précarité » intégrant les dispositifs du plan communal de sauvegarde (canicule, grand froid, risques sanitaires...) et « Médiation de Rue ».

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles,

**CONSIDÉRANT** que la Maison du Partage apporte au quotidien une aide aux plus démunis par son accueil de

Accusé de réception en préfecture  
 013-261300412-20260129-290126\_10-DE  
 Reçu le 29/01/2026  
 Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumbe  
 r=211523KKN191,givenName=  
 Gérard,SN=GAZAY,T=Présiden  
 t,OU=0002 261300412,2.5.4.  
 97=#0C0F4E545246522D323631  
 333030343132,O=CCAS AUBAGN  
 E,C=FR  
 29/01/2026

jour, ses maraudes et ses actions de veille sociale tout au long de l'année ;

**DÉCIDE:**

**ARTICLE 1 : DE SOLICITER** auprès de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) des Bouches du Rhône deux subventions de fonctionnement ;

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil d'administration ou son représentant légal à signer les dossiers de demande de financement ainsi que tous les documents afférents à ces demandes ;

**ARTICLE 3 : D'INSCRIRE** la recette de fonctionnement liée à cette subvention au chapitre 74 du budget principal du C.C.A.S.

**ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

Accusé de réception en préfecture  
013-261300412-20260129-290126\_10-DE  
Reçu le 29/01/2026  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb  
er=211523KKN191,givenName=  
Gérard,SN=GAZAY,T=Présiden  
t,OU=0002 261300412,2.5.4.  
97=#0C0F4E545246522D323631  
333030343132,O=CCAS AUBAGN  
E,C=FR  
29/01/2026